

DELIBERATION DU CONSEIL

Délibération n°2106-02

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois juin à 19 heures 15
Le Conseil Municipal de la Commune de CANTARON (Alpes Maritimes)
étant assemblé à huis clos, au lieu habituel de ses séances, après
convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard BRANDA,
Maire.

Conseillers en exercice : 15
Présents : 11 + 3 proc
Votants : 14

Etaient présents : Christian DI MARTINO – Michel CORSINI – Fabienne
GALLI- Pascale PELLETIER – Fabrice FONTAINE – Chantal BARBIER –
Patrice MARTIN – Béatrice ROZIER – Jean-Marc BLANIC – Eliane CALDEI-
VIDAL

Absents excusés : Sandrine BARRALIS – Gérard STOERKEL – Philippe
ALLEGRI

Absente : Karine FAGES

**Objet : Aide aux ravalements
De façades – modification enveloppe**

Secrétaire : Fabienne GALLI

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante que par délibération n° 2103-08 du 29 mars 2021, une aide aux ravalements de façades a été instaurée selon un règlement d'octroi précis.

Une enveloppe budgétaire de 10 000 € sur une année budgétaire a été inscrite lors de cette délibération.

Aujourd'hui, 6 mois se sont écoulés et aucune aide n'a été demandée.

Ainsi, il convient de diminuer de moitié l'enveloppe sur une année budgétaire soit 5 000 €.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à modifier au budget l'enveloppe nécessaire aux versements d'aides aux ravalements de façades.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme

Le Maire,

Gérard BRANDA

Signé par : Gérard BRANDA
Date : 24/06/2021
Qualité : Maire